



Avril 2024

## **Instructions pour l'établissement du rapport final**

**relatif aux aides financières de l'Office fédéral de la culture (OFC) pour les primes d'assurance couvrant le prêt d'objets à des expositions d'importance nationale**

### Contenu du rapport final

#### **Page de couverture :**

- Titre de l'exposition ;
- Nom du musée ;
- Auteur/trice du rapport ;
- Date ;
- Signature.

#### **Résumé des points importants de l'exposition :**

- Durée de l'exposition ;
- Nombre de visiteurs ;
- Nombre d'emprunts ;
- Origine des emprunts ;
- Le cas échéant, anomalies par rapport à la demande ;
- Comment/où la participation financière de l'OFC est-elle mentionnée (dépliant, catalogue, site internet, dans l'exposition) ;
- Décompte final de primes d'assurance (comparaison entre le budget et les coûts effectifs) ;
- Décompte final de l'ensemble de l'exposition.

### Jusqu'à quand peut-on déposer le rapport final ?

Veillez remettre le rapport final à l'OFC sous le délai indiqué dans la décision :

[msn@bak.admin.ch](mailto:msn@bak.admin.ch)

### Dans quel format faut-il déposer le rapport final ?

Le rapport est à déposer sous forme numérique (format pdf).

### Quelle taille le rapport doit-il avoir ?

Quatre à cinq pages A4.